



Assemblée générale

Distr. générale
23 octobre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Organisation de la soixante-douzième session ordinaire de l'Assemblée générale, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Deuxième rapport du Bureau

1. À sa 1^{re} séance, le 13 septembre 2017, le Bureau a décidé que l'examen de la question de l'inscription à l'ordre du jour du point intitulé « Retrait complet des forces militaires étrangères du territoire de la République de Moldova » serait reporté à sa prochaine réunion (A/72/250, par. 89). À sa 2^e séance, le 23 octobre 2017, le Bureau a décidé de reporter l'examen de la question de l'inscription de ce point à l'une de ses séances ultérieures.

2. À la même séance, le Bureau a examiné une demande présentée par le Secrétaire général (A/72/231) en vue de l'inscription à l'ordre du jour de la soixante-douzième session, au titre du point 115 intitulé « Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations », d'une question subsidiaire additionnelle intitulée :

« Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements ».

À cet égard, le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale :

a) D'inscrire cette question à l'ordre du jour sous le titre I (Questions d'organisation, questions administratives et autres questions);

b) De la renvoyer à la Cinquième Commission.

3. À la même séance, le Bureau a examiné une demande présentée par l'État plurinational de Bolivie (A/72/232) en vue de l'inscription à l'ordre du jour de la même session d'une question additionnelle intitulée :

« Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes ».

À cet égard, le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale :

a) D'inscrire cette question à l'ordre du jour sous le titre I (Questions d'organisation, questions administratives et autres questions);

b) De la renvoyer à la Sixième Commission.



4. À la même séance, le Bureau a examiné une demande présentée par la Côte d'Ivoire (A/72/233) en vue de l'inscription à l'ordre du jour de la même session d'une question additionnelle intitulée :

« Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique ».

À cet égard, le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale :

a) D'inscrire la question révisée comme suit à l'ordre du jour, sous le titre I (Questions d'organisation, questions administratives et autres questions) :

« Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres : coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique »;

b) De l'examiner directement en séance plénière.

5. À la même séance, le Bureau a examiné une demande présentée par le Mexique (A/72/234) en vue de l'inscription à l'ordre du jour de la même session d'une question additionnelle intitulée :

« Incidence de l'évolution exponentielle de la technique sur le développement durable et la paix ».

À cet égard, le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale :

a) D'inscrire cette question à l'ordre du jour sous le titre I (Questions d'organisation, questions administratives et autres questions);

b) De l'examiner directement en séance plénière.
